

Dans le mail qui suit, j'interroge le Directeur Général et des services sur l'achat des masques :

Mon mail :

La commune a acheté 10 000 masques de protection lavables à 60 degrés et filtres. Ces masques sont réutilisables jusqu'à plus de 100 fois. La commande a été effectuée auprès de la société Les Tisserands des Flandres de Lille au prix unitaire de 3,00 € HT (2,50 € le masque et 0,50 € le filtre) pour un montant total de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Un article paru dans la presse d'hier (voir en fin de page) nous indique que l'Association des Maires de France, dont la commune est membre, a acheté des masques, certes d'une autre version, pour les communes adhérentes au prix de 0,67€.

Sommes-nous concernés ?

Comme vous pouvez le constater ma demande est claire : **Sommes-nous concernés ?**

-----0-----

Madame KEMPENICH a souhaité réagir en m'adressant, à son tour, ce mail qui ne lui était adressé en copie que pour information.

Beatrice KEMPENICH <beatricekempenich@gmail.com>

Sam 25/04/2020 16:32

Bonjour Monsieur Bonnet,

Vous posez la question de l'opportunité qui est offerte aux collectivités territoriales de bénéficier du réseau de l'AMF pour se fournir en masques de protection. J'ai relevé des éléments de réponse dans l'article que vous nous avez joint. L'article fait état d'une commande à grande échelle de masques chirurgicaux qui sont des masques, d'après les experts médicaux, à usage unique. Par ailleurs, toujours selon l'article joint, l'offre de l'AMF est destinée en priorité aux plus petites collectivités membres. Est-ce que la Ville de Faulquemont souhaite offrir une protection limitée à ses administrés ? Est-ce que la Ville de Faulquemont fait partie des collectivités territoriales prioritairement ciblées par l'AMF ?
Bien cordialement

Beatrice Kempenich

-----0-----

Il semblerait que ce genre d'interpellation soit une méthode, la méthode KEMPENICH ou l'art de ne rien dire, voire dire n'importe quoi ?

Bien évidemment son intrusion méritait une réponse de ma part. La voici :

Madame,

Votre réponse au mail que j'ai adressé au directeur général et des services (*dont vous retrouverez la teneur ci-après**) avec copie, par souci de transparence, au conseil municipal et aux futurs conseillers municipaux, me laisse ... pantois.

Ma question, « **sommes-nous concernés ?** » était suffisamment claire, preuve en est la réponse du Directeur Général et des Services ci-après : « *Les masques de l'AMF sont des masques chirurgicaux utilisables une seule fois et d'une efficacité d'environ 4h. La commune de Faulquemont n'a pas souscrit à cette offre de l'AMF. Elle a pris l'option d'offrir aux habitants un masque de protection grand public textile lavable et réutilisable sur un temps beaucoup plus long* ».

Sa réponse précise et suffisante n'appelait aucun commentaire.

Vous comprendrez alors mon étonnement à recevoir votre mail envoyé mal à propos. A noter que sur l'ensemble des destinataires, deux seulement ont réagi, sans pour autant répondre à ma question puisque l'un me donne un cours de calcul, et vous qui me proposez une lecture expliquée de mon propre envoi.

Je ne sais pas ce qui dans ma question, je la rappelle « **Sommes-nous concernés** », vous a conduit à me faire cette leçon, cependant, il semblerait que vous n'ayez pas relevé l'imprécision de cet article de presse, car s'il évoque « *les petites communes* », il cite également « *les grands villes* », « *les toutes petites communes* » sans en préciser pour autant le nombre d'habitants.

J'ignore dans quelle catégorie vous classez Faulquemont (grande, petite, toute petite commune), mais Faulquemont fait bien partie des communes priorisée par l'Association des Maires de France. Imaginer un seul instant que je n'avais pas lu attentivement cet article de presse, que je n'avais pris mes renseignements à la source, serait me faire l'affront de me sous-estimer.

Je vous rappelle que mon courriel a été envoyé en copie, par souci de transparence, dans le but d'informer le conseil municipal et les futurs conseillers municipaux.

Aviez-vous à y répondre par une « analyse autant erronée qu'inopportune » qui semble démontrer une volonté à vouloir polémiquer ? Ce qui m'amène à m'interroger : "*Auriez-vous connaissance d'informations que le conseil municipal ignore ?* "

Vous ne pouvez ignorer que je suis très sensible, avec ceux qui m'accompagnent, à une transparence ABSOLUE de personnes dès lors qu'elles ont acceptées de s'engager au service d'une population.



LE FAIT DU JOUR

ÉPIDÉMIE DE COVID-19 En première ligne pour répondre aux requêtes de la population

Les maires aussi vont distribuer des masques

Nathalie MAURET



*L'arrivée de masques et la production nationale permettront-elles de répondre à la demande d'ici le 11 mai ?
Photo Mairie de Poligny*

L'association des maires de France a commandé près de 7 millions de masques chirurgicaux pour les communes qui très tôt se sont tournées vers elles. En première ligne, les élus en veulent pour leurs administrés et se démènent pour en trouver.

« Que fait-on maintenant ? ». C'est la question muette posée à l'association des maires de France (AMF), lors des visioconférences des 23 et 24 mars autour de François Baroin, le président des maires et du directeur général, Eric Verlhac. En deux jours, ils ont écouté lors de quatre visioconférences l'ensemble des présidents départementaux des maires. Le constat est édifiant : presque partout en France, jusque dans les endroits

les plus reculés, les élus réclament des masques pour les employés communaux et aussi leurs administrés.

• « Je n'avais jamais rien acheté en Chine »

« Ça nous a frappés. On ne pensait pas que ce problème était aussi prégnant chez les maires. C'était il y a trois semaines et on n'en parlait pourtant pas autant qu'aujourd'hui », témoigne Eric Verlhac.

François Baroin, très vite, prend la décision de participer à l'approvisionnement en masques chirurgicaux. Il sent qu'il n'a pas le choix. L'association qu'il préside est puissante. Elle représente la plupart des 35 000 maires de France et va régulièrement taper à la porte de l'Élysée pour se plaindre des dotations accordées aux communes. Elle défend les intérêts des élus, mais n'a aucune compétence en import-export.

« On a dû chercher comment faire. Je n'avais jusqu'alors jamais rien acheté en Chine », raconte Eric Verlhac. Il fait finalement appel au groupe Casino, via sa filiale Cdiscount qui emploie des permanents en Chine et qui peut tout prendre en charge, y compris la livraison dans les zones les plus reculées.

• Les petites communes prioritaires

L'association des maires de France s'occupe de rassembler toutes les demandes, et d'avancer la trésorerie. Entre 6,5 et 7 millions de masques à 67 centimes l'unité, cela représente environ 5 millions d'euros. L'AMF les avance aux associations départementales qui les remboursent avant de les refacturer au même prix aux maires qui ont passé commande.

« L'AMF s'est très tôt positionnée, avec un système le plus sécurisé possible, pour aider les communes, singulièrement les plus petites, à obtenir des masques et ainsi être prêtes pour le déconfinement. Dans cette crise, plus que jamais, les maires ont montré qu'ils tenaient un rôle irremplaçable dans la protection des Français », résume François Baroin. Sur le terrain, les masques ont commencé à arriver. Les présidents d'associations départementales, très réactifs, effectuent parfois eux-mêmes la distribution sauf dans les grandes villes qui ont commandé en masse comme Nice (900 000 masques) ou Paris : la ville a promis de distribuer gratuitement d'ici mi-mai 2 millions de masques grand public aux Parisiens, pour un coût de 3 millions d'euros,

• « La demande ne faiblit pas »

« 80 % des 162 maires des Hautes-Alpes nous ont demandé des masques », détaille Jean-Michel Arnaud, président de l'AMF de son département. 5 000 pour Gap ou une petite cinquantaine pour une toute petite commune : les besoins sont immenses. « Je n'imaginais pas ce succès », concède l' élu rural, maire de Tallard. « Mais la demande ne faiblit pas de la part de nos personnels dans les écoles mais aussi des auxiliaires de vie à domicile ou dans les Ehpad ».

La réouverture de certains marchés, notamment dans les petites communes dépourvues de commerces et la perspective d'une prochaine rentrée des élèves à partir du 11 mai, crée de nouveaux besoins.

Toutes les collectivités territoriales (régions, départements et villes), sont désormais mobilisées pour acheter des masques. Mais la demande des maires, notamment ceux des petites communes, reste toujours forte et va s'inscrire dans la durée. L'AMF étudie la possibilité de passer une seconde commande, mais elle ne dispose pas de trésorerie pour le préfinancement, actuellement à l'étude. Les maires eux, sont déjà en attente de commander.